



PEGOMAS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Commune de Pégomas - 2020

1. CONTEXTE GENERAL FINANCIER

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

2. CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2020

Le projet de loi de finances 2020 :

Projet de loi de finances 2020 (PLF) et rappel loi de programmation 2018-2022 :

- PLF 2020 : suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales avec poursuite du dégrèvement en 2020.
- À partir de 2021, la recette de Taxe d'Habitation sera remplacée par l'attribution de la part de la taxe foncière départementale avec application d'un coefficient correcteur.
- La réforme de la fiscalité directe locale aura un impact sur les dotations versées par l'Etat.

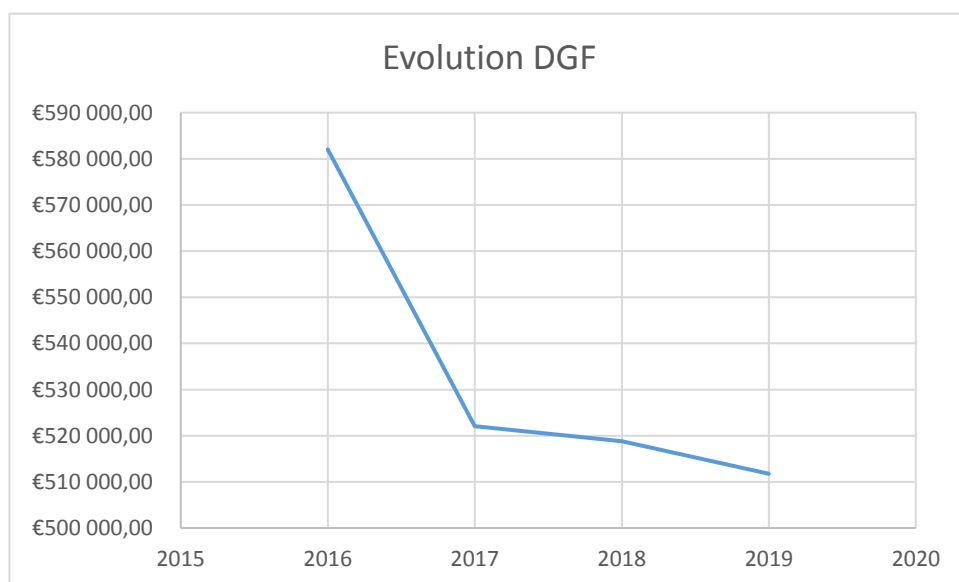
Le contexte financier :

Croissance des dépenses liée aux réformes imposées par l'Etat :

- L'augmentation des dépenses de personnel,
- La diminution des emplois aidés,
- La sécurité des établissements,
- La suppression progressive de la taxe d'habitation
- Le transfert de certains actes aux mairies (PACS, changement de prénom, aide à la population pour effectuer les démarches en ligne telles que les cartes grises, les permis de conduire...)

Baisse des dotations DGF à la commune de Pégomas :

2016	582 037 €
2017	522 037 €
2018	518 775 €
2019	511 752 €



Malgré ce contexte financier, la ville de Pégomas souhaite:

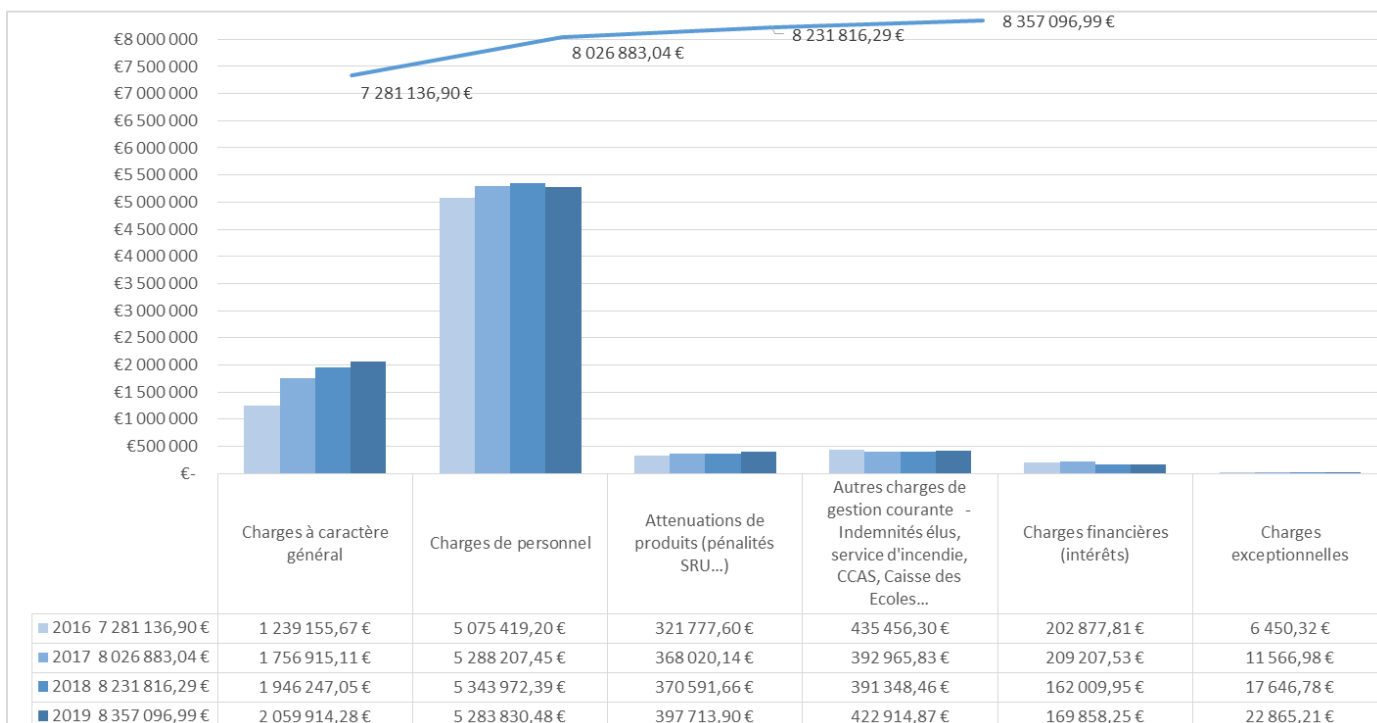
- Maintenir le niveau des services offerts à la population,
- Maintenir les taux de la fiscalité locale votés en 2016 par la commune et inchangés depuis.

3. ANALYSE RETROSPECTIVE 2016 – 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	7 281 136,90 €	8 026 883,04 €	8 231 816,29 €	8 357 096,99 €
Charges à caractère général	1 239 155,67 €	1 756 915,11 €	1 946 247,05 €	2 059 914,28 €
Charges de personnel	5 075 419,20 €	5 288 207,45 €	5 343 972,39 €	5 283 830,48 €
Atténuations de produits (<i>pénalités SRU...</i>)	321 777,60 €	368 020,14 €	370 591,66 €	397 713,90 €
Autres charges de gestion courante - <i>Indemnités élus, service d'incendie, CCAS, Caisse des Ecoles...</i>	435 456,30 €	392 965,83 €	391 348,46 €	422 914,87 €
Charges financières (<i>intérêts</i>)	202 877,81 €	209 207,53 €	162 009,95 €	169 858,25 €
Charges exceptionnelles	6 450,32 €	11 566,98 €	17 646,78 €	22 865,21 €



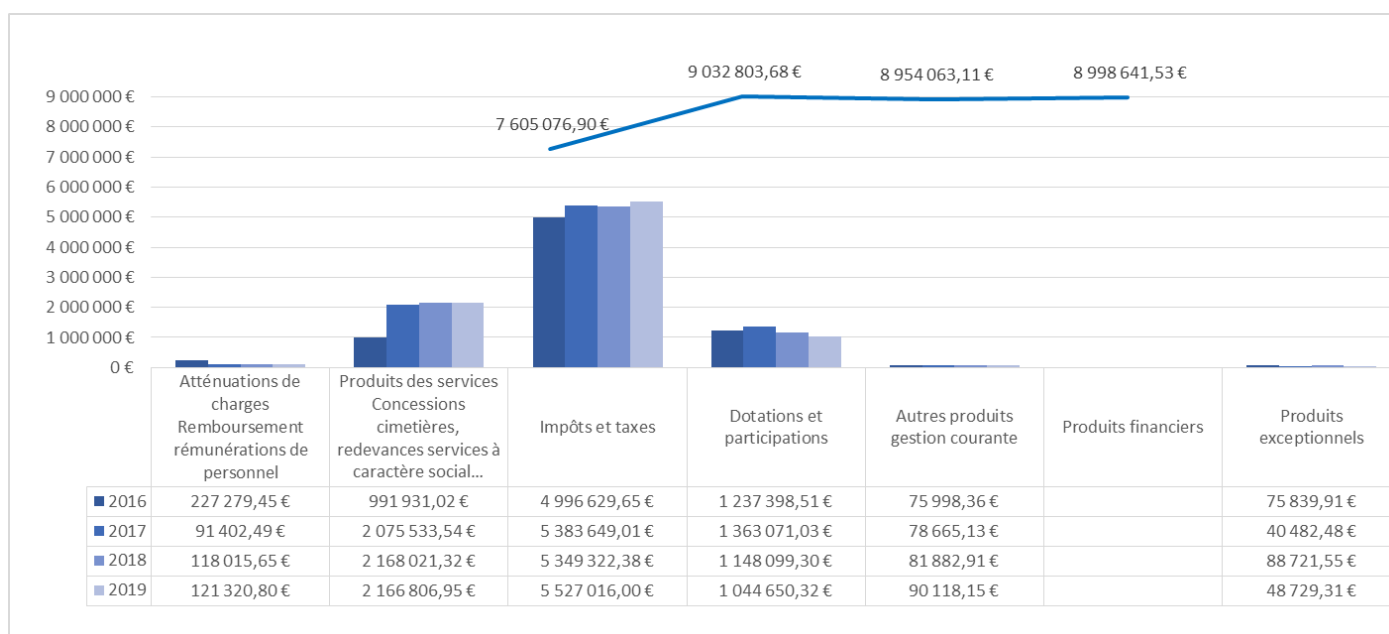
Les dépenses réelles de fonctionnement de 2019 ne représentent qu'une légère augmentation de 1.52% par rapport aux dépenses de 2018.

Cela s'explique par plusieurs raisons :

- une maîtrise des charges à caractère général (+5.84%)
- une baisse exceptionnelle des charges de personnel induite par une mutation d'un agent de police municipale dont le salaire était prévu pour 12 mois, des arrêts maladie, des agents en longue maladie dont les salaires sont passés en demi-traitement, des absences non-rémunérées, et l'exonération de charges sur les heures supplémentaires.
- Une baisse des charges financières.

Evolution des recettes de la section de fonctionnement

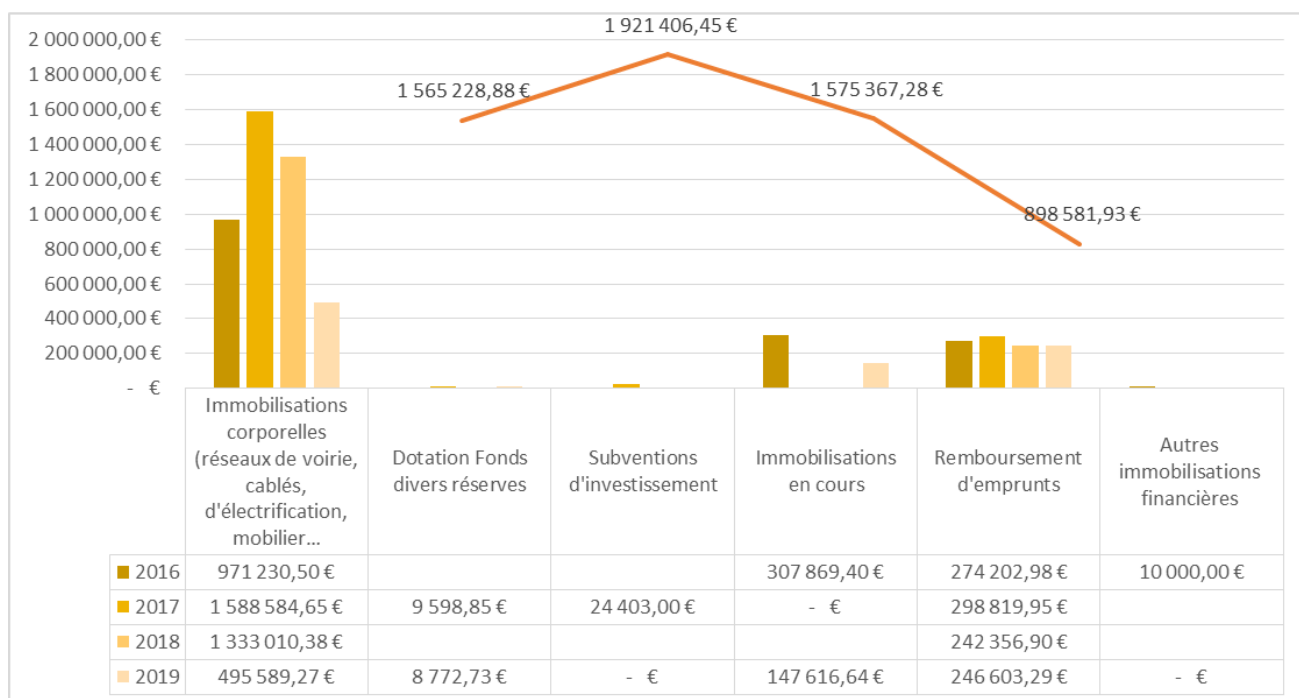
	2016	2017	2018	2019
Atténuations de charges <i>Remboursement rémunérations de personnel</i>	227 279,45 €	91 402,49 €	118 015,65 €	121 320,80 €
Produits des services <i>Concessions cimetières, redevances services à caractère social...</i>	991 931,02 €	2 075 533,54 €	2 168 021,32 €	2 166 806,95 €
Impôts et taxes	4 996 629,65 €	5 383 649,01 €	5 349 322,38 €	5 527 016,00 €
Dotations et participations	1 237 398,51 €	1 363 071,03 €	1 148 099,30 €	1 044 650,32 €
Autres produits gestion courante	75 998,36 €	78 665,13 €	81 882,91 €	90 118,15 €
Produits financiers				
Produits exceptionnels	75 839,91 €	40 482,48 €	88 721,55 €	48 729,31 €
Recettes réelles de fonctionnement	7 605 076,90 €	9 032 803,68 €	8 954 063,11 €	8 998 641,53 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

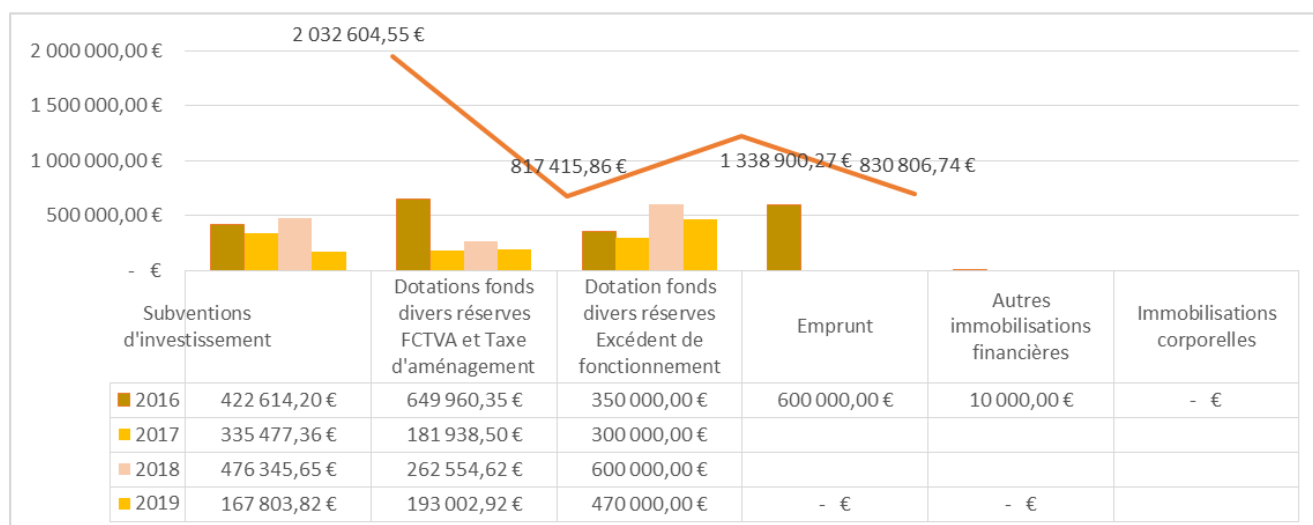
Evolution des dépenses réelles de la section d'investissement

	2016	2017	2018	2019
Immobilisations corporelles (réseaux de voirie, cablés, d'électrification, mobilier...)	971 230,50 €	1 588 584,65 €	1 333 010,38 €	495 589,27 €
Dotation Fonds divers réserves		9 598,85 €		8 772,73 €
Subventions d'investissement		24 403,00 €		- €
Immobilisations en cours	307 869,40 €	- €		147 616,64 €
Remboursement d'emprunts	274 202,98 €	298 819,95 €	242 356,90 €	246 603,29 €
Autres immobilisations financières	10 000,00 €			- €
Dépenses réelles d'investissement	1 565 228,88 €	1 921 406,45 €	1 575 367,28 €	898 581,93 €



Evolution des recettes de la section d'investissement

	2016	2017	2018	2019
Subventions d'investissement	422 614,20 €	335 477,36 €	476 345,65 €	167 803,82 €
Dotations fonds divers réserves <i>FCTVA et Taxe d'aménagement</i>	649 960,35 €	181 938,50 €	262 554,62 €	193 002,92 €
Dotation fonds divers réserves <i>Excédent de fonctionnement</i>	350 000,00 €	300 000,00 €	600 000,00 €	470 000,00 €
Emprunt	600 000,00 €			- €
Autres immobilisations financières	10 000,00 €			- €
Immobilisations corporelles	- €			
Recettes réelles d'investissement	2 032 604,55 €	817 415,86 €	1 338 900,27 €	830 806,74 €



4. BUDGET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE CLOTURE 2019

EXPLOITATION

<i>LIBELLE</i>	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		374 894,02 €
Opérations de l'exercice	277 863,63 €	215 884,59 €
TOTAUX	277 863,63 €	590 778,61 €
Résultats de clôture		312 914,98 €

INVESTISSEMENTS

<i>LIBELLE</i>	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		1 365 894,02 €
Opérations de l'exercice	931 569,07 €	307 253,76 €
TOTAUX	931 569,07 €	1 673 157,86 €
Résultats de clôture		741 588,79 €

ENCOURS DE LA DETTE :

Pas d'emprunt

LISTE DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC :

Groupe Lyonnaise des Eaux SUEZ (délégation du service public d'assainissement)

TABLEAU DES ACQUISITIONS ET CESSIONS

Néant

Le transfert obligatoire de la compétence assainissement a imposé à la commune de clôturer les comptes du budget assainissement au 31 décembre 2019.

La commune transfèrera les montants suivants à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse :

- Section d'Investissement : 481 588,79 euros dont 479 151, 94 euros de reste à réaliser pour la deuxième phase du marché de travaux de renforcement du réseau assainissement lancé en fin d'année 2019.
- Section d'Exploitation : 62 914,98 euros

5. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

1. Les recettes de fonctionnement:

LES GRANDES LIGNES...

- **Fiscalité directe**
 - ✓ Reconduction des taux votés en 2016
- **Dotations / subventions**
 - ✓ *Aucune information communiquée par l'Etat au moment de la préparation du ROB*
- **Autres recettes**
 - ✓ Recettes tarifaires*
 - ✓ Droits de mutation**
 - ✓ Légère baisse de l'attribution de compensation de 726 euros portant à 773 950€. Cette baisse a été appliquée à la suite du transfert de charges du S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de Natura 2000.
 - ✓ Intégration par anticipation du résultat de l'année 2019

() Activités générant une recette tarifaire pour la ville: accueil périscolaire, restauration scolaire, et plus généralement l'ensemble des services assortis d'un tarif proposés par la ville.*

*(**) Droits de mutation: quote-part revenant à la commune des droits et taxes perçus par les notaires lors du changement de propriétaire des immeubles.*

2. Les dépenses de fonctionnement:

- **Les frais de personnel**

La commune devra conserver l'évolution constante des dépenses de personnel sur l'année 2020 :

- ✓ Continuité de la réforme de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.
- ✓ Etc...

- **Les dépenses de gestion**

L'objectif volontariste fixé aux services de la commune est de maintenir au niveau proche du réalisé 2019.

- **Les subventions versées aux associations**

Stabiliser voire réduire le montant des subventions votées.

- **Les intérêts de la dette**

Le montant des intérêts pour l'exercice 2020 s'élève à 164 135.56 €

3. L'endettement de la ville

Il se compose de 6 emprunts comme suit :

Désignation	Banques	Montant	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2020	Durée	Taux	Fin de l'emprunt
Programme d'investissement	CRCA	1 840 000.00 €	1 051 428.58 €	25 ans	5.4 %	2033
Programme d'investissement	CRCA	1 658 020.43 €	1 099 145,45 €	25 ans	5.45 %	2033
Programme d'investissement	Caisse d'Epargne	1 000 000.00 €	685 855,41 €	25 ans	5.32 %	2033
Programme d'investissement	Caisse d'Epargne	1 000 000.00 €	800 000 €	20 ans	2.10 %	2035
Création périscolaire	Caisse d'Allocations familiales	60 000.00 €	36 000 €	10 ans	0 %	2025
Acquisition local police municipale	CRCA	600 000.00 €	543 114,78 €	25 ans	2.05 %	2041

Erratum sur le tableau du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019, les chiffres du capital restant dû annoncés étaient ceux de l'année échue.

Désignation	Banques	Montant	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2019	Durée	Taux	Fin de l'emprunt
Programme d'investissement	CRCA	1 840 000.00 €	1 132 307,70 €	25 ans	5.4 %	2033
Programme d'investissement	CRCA	1 658 020.43 €	1 157 195,52 €	25 ans	5.45 %	2033
Programme d'investissement	Caisse d'Epargne	1 000 000.00 €	718 179,08 €	25 ans	5.32 %	2033
Programme d'investissement	Caisse d'Epargne	1 000 000.00 €	850 000 €	20 ans	2.10 %	2035
Création périscolaire	Caisse d'Allocations familiales	60 000.00 €	42 000 €	10 ans	0 %	2025
Acquisition local police municipale	CRCA	600 000.00 €	562 465,54 €	25 ans	2.05 %	2041

Rappel: le remboursement du capital est une dépense d'investissement.

6. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020

1. La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI):

La PPI transcrit les volontés de réalisation de projets sur le mandat, avec un découpage dans le temps. La commune de Pégomas ne prévoit pas de réalisation d'envergure nécessitant un étalement des dépenses sur plusieurs exercices.

2. Travaux de voirie et réseaux

- Réfection de l'enrobé et goudronnage de divers chemins communaux
- Installation de réseaux d'eaux pluviales
- Aménagements trottoirs
- Travaux liés aux inondations

3. Acquisitions

- Deuxième partie du terrain situé en face de la poste

4. Travaux divers

- Travaux d'aménagement dans les écoles
- Cimetière Clavary : réaménagement du jardin du souvenir
- Stade : continuité de l'étanchéité du complexe, réhabilitation d'un vestiaire...

5. Sécurité

- Continuité de la campagne de débroussaillage
- Acquisition d'une citerne incendie obligatoire dans le cadre du PRIF
- Installation d'un système d'alerte intrusion relié entre les établissements Jean ROSTAND.
- Sirène avec report vers l'école Marie Curie